

## **Nouveau certificat de naissance du Nouveau-Brunswick**

### **Pourquoi changer le certificat?**

Il est courant de moderniser périodiquement les documents légaux, comme l'argent, en raison des progrès de la technologie et des éléments de sécurité. Le certificat normalisé actuel est utilisé depuis plus de 20 ans. Le Conseil de la statistique de l'état civil du Canada a reconnu le besoin de renouveler la conception du document de façon à offrir une protection dernier cri contre la contrefaçon et la falsification.

### **Y a-t-il un problème avec mon ancien certificat de naissance?**

Non. Votre certificat de naissance actuel est tout à fait acceptable. Il continuera d'être un certificat de naissance légal au Nouveau-Brunswick.

### **Mon ancien certificat de naissance est-il encore valide?**

Oui. Il continuera d'être un certificat de naissance légal au Nouveau-Brunswick.

### **Quelles en sont les nouvelles caractéristiques?**

- Le nouveau certificat de naissance contient des éléments de sécurité ultramodernes permettant de mieux protéger votre identité et le rendant difficile à reproduire ou à modifier.
- Il ne peut être reproduit par des copieurs ou des scanners de haute technologie.
- Le certificat contient plus de 20 éléments de sécurité – certains se voient facilement, certains ne sont évidents qu'à l'aide d'outils, comme des lampes ultraviolettes, et d'autres ne sont visibles qu'en laboratoire.
- Le document n'est plus en papier. Il est fait en polymère hautement sophistiqué, qui dure plus longtemps et est plus résistant que le papier.
- Ce nouveau certificat de naissance est le certificat le plus sécuritaire au monde.

### **Puis-je en obtenir un si je suis né dans une autre province?**

Non. Vous devez demander votre certificat de naissance à la province dans laquelle vous êtes né.

### **Puis-je échanger mon ancien certificat pour un nouveau gratuitement?**

Non. Les anciens certificats ne seront pas remplacés gratuitement. Les mêmes droits de remplacement s'appliquent au nouveau certificat de naissance.

### **Dois-je payer plus pour obtenir le nouveau certificat?**

Le coût pour remplacer un certificat de naissance n'a pas changé :

- 20 \$ pour le format court (information sur l'enfant seulement)
- 25 \$ pour le format long (information sur l'enfant et les parents). Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, cela coûtera 5 \$ de plus si vous voulez obtenir les deux formats.

## **Dois-je remplacer mon ancien certificat par un nouveau ayant les éléments de sécurité améliorés?**

Il n'y a aucune raison légale vous obligeant de le faire. Il s'agit d'un document légal du Nouveau-Brunswick et il continuera à être reconnu comme tel. Cependant, vous avez l'option d'échanger votre ancien certificat de naissance, moyennant les droits pertinents.

## **Où puis-je obtenir le nouveau certificat de naissance?**

Vous pouvez demander le certificat dans les 40 centres de services de SNB dans la province, sur Internet à notre site Web à l'adresse [www.SNB.ca](http://www.SNB.ca) ou par courrier à l'adresse Services Nouveau-Brunswick, Statistiques de l'état civil, C.P. 1998, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G4.

## **Combien de temps devrais-je attendre avant d'obtenir un nouveau certificat de naissance?**

Les délais de traitement varient en fonction du nombre de demandes reçues. Consultez la page Web « Délais de traitement des certificats de naissance » à l'adresse [www.snb.ca](http://www.snb.ca) pour obtenir les délais de traitement les plus à jour. Les Statistiques de l'état civil traitent actuellement toutes les demandes dans les deux jours de leur réception. Vous pouvez recevoir votre certificat par voie du courrier ordinaire ou par service de messagerie.

## **Est-il possible d'en obtenir un plus rapidement?**

Oui. À compter du 1<sup>er</sup> novembre, Services Nouveau-Brunswick offrira un nouveau service accéléré qui permettra aux clients d'obtenir un certificat de naissance le même jour de leur demande. Les droits relatifs au nouveau service accéléré sont de 50 \$.

## **Où puis-je obtenir de l'information sur le nouveau certificat de naissance?**

Pour de plus amples renseignements sur le nouveau certificat de naissance, composez le 506-453-2385 ou consultez notre site Web à l'adresse : [www.snb.ca](http://www.snb.ca).